

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021034299

Dossier numéro : 2021-12-28/02

Titre

28 DECEMBRE 2021. - Direction générale Sécurité civile. - Direction Pompier - KCCE. - Circulaire ministérielle du 29 novembre 2021 relative aux rapports d'intervention des zones de secours. (m.b. 28.12.2021).

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 28-12-2021 page : 125275

Entrée en vigueur : 01-01-2022

Table des matières

Art. M

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [M](#). Direction générale Sécurité civile. - Direction Pompier - KCCE. - Circulaire ministérielle du 29 novembre 2021 relative aux rapports d'intervention des zones de secours. (m.b. 28.12.2021).

A Madame la Présidente de zone

A Monsieur le Président de zone

A Madame le Gouverneur de province

A Monsieur le Gouverneur de province

Pour information,

A Mesdames et Messieurs les Commandants de zones

Pour tenir compte, d'une part, de l'évolution de l'organisation des pompiers en zones de secours et, d'autre part, de l'apparition de types d'intervention liés à nos nouvelles habitudes de vie (véhicules électriques, maisons passives,...), il était devenu nécessaire d'actualiser la circulaire ministérielle du 11 décembre 2009 relative aux rapports d'intervention des services d'incendie.

Dans un souci d'uniformité, il a été décidé d'utiliser la liste des types d'incident (tableau 1) utilisée par les Centrales d'Urgence 112 (CU 112) pour déclencher l'alarme au niveau des zones de secours.

La nouvelle version du modèle de rapport d'intervention et de ses annexes a été réalisée en concertation avec les réseaux de pompiers- Rezonwal et Netwerk brandweer Vlaanderen et le Centre de connaissances pour la sécurité civile (KCCE) de la DG Sécurité civile.

La présente circulaire comprend la nouvelle version du modèle de rapport d'intervention et de ses annexes.

Les principales modifications apportées à ces documents sont les suivantes :

- Dans le modèle de rapport d'intervention

Certaines cases du rapport d'intervention ont été regroupées et mises en adéquation avec les réalités constatées après l'entrée en vigueur effective de la réforme de la sécurité civile au 01/01/2015.

- Dans l'annexe 1

-> Des explications relatives aux adaptations apportées au modèle de rapport ont été insérées.

-> Il a été constaté que la manière de remplir le rapport d'intervention n'est pas identique dans toutes les zones de secours. Cela déforce la qualité des rapports statistiques établis par le KCCE ainsi que la pertinence des analyses statistiques qu'il réalise. Afin d'améliorer l'uniformisation de l'enregistrement des interventions des zones de secours, des précisions ont été apportées sur la manière d'enregistrer ces données dans le rapport.